



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME



COMMUNE DE
WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- **Adresse du bien :** Boulevard du Souverain 25
- **Identité du demandeur :** SOUVERAIN 25 S.A.
- **Demande de permis d'urbanisme :** 17/PFU/1769123/ - Réhabiliter le site de l'ancien siège de la Royale Belge, puis AXA (bureau R+11) en bureaux (20.835 m²), commerce (club sportif de 4.382,2 m²), hôtel de 212 chambres avec centre de congrès et espace de restauration (13.956,9 m²), en ce compris la création d'une nouvelle circulation verticale; rénover les façades; aménager les abords dont l'abattage de 37 arbres, la création de frayères le long de l'étang, la construction d'une piscine et d'une pataugeoire extérieure; maintien des 443 emplacements de parking en sous-sol et création de 280 emplacements de vélos.

Nature de l'activité principale : Bureau (20.835 m²)

Zone PRAS : zones administratives, de parc et d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement et le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

- application des prescriptions générales 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés); 0.4. du PRAS (voûtement ou réduction du débit des ruisseaux); 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m²) et 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).
- application des prescriptions particulières : 7.3. du PRAS (superficie de plancher des commerces supérieure à 1000 m² en zone administrative); 7.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant) et 12.2° du PRAS (affectation en commerces de taille généralement faible qui sont le complément usuel et l'accessoire de cette zone)
- application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence - Annexe B : 20), 22), 28) et 31)
- application de l'art. 188/7 du CoBAT : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000
- dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées)
- dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

L'enquête se déroule :

À partir du **15/04/2021** et jusqu'au **14/05/2021** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme **sur rendez-vous uniquement** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues sur rendez-vous uniquement à convenir par téléphone au 02/674.74.32

ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort au plus tard le 14/05/2021
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, **sur rendez-vous uniquement** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le **mardi 08 juin 2021** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

Seules ces personnes seront admises en commission de concertation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 30/03/2021

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,
(s) Etienne TIHON

Le Bourgmestre,
(s) Olivier DÉLEUZE